

OBJECTIFS

 Certifier les compétences des utilisateurs de produits biocides(TP18-TP15-TP21) réservés aux professionnels



5

SUITE DE PARCOURS POSSIBLES

Sessions complémentaires Certibiocide nuisibles, autres produits

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel amené à utiliser des produits faisant partie de la catégorie des biocides TP8-TP15-TP21

FINANCEMENTS POSSIBLES



COUT DE LA FORMATION

A partir de 210 euros TTC* par stagiaire
Session complémentaire à partir 90 euros TTC par
stagiaire* en cas d'échec
Activité non soumise à la TVA
(Article 261 4-4a du CGI)

* Selon financement

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Capacité d'accueil : 12 stagiaires minimum Durée moyenne totale : 3 jours

En centre : 21 heures Période : Toute l'année Recrutement : Toute l'année Inscription : 2 jours ouvrés

avant le début de la formation

Session complémentaire de 7 heures

en cas d'échec

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Entretien téléphonique

PRE-REQUIS

/

CERTIFICATEUR

Ministère de la Transition écologique

ACCES AUX PERSONNES
EN SITUATION
DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanente, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, les conseillers sont à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifique et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.

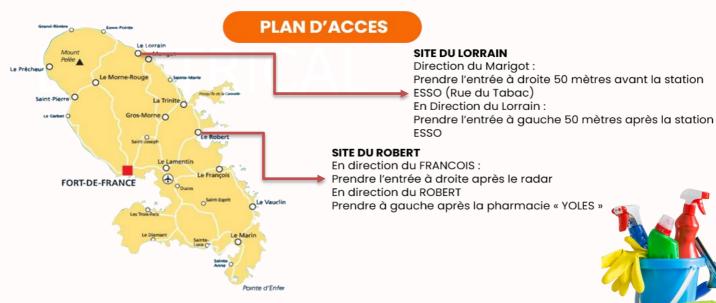
CONTENU DE LA FORMATION

- Connaître la réglementation sur les produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures.
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures et maitriser les mesures de protections à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des les produits de protection du bois, les produits avicides et les produits antisalissures (gestion des effluents, des déchets organiques,...).

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validées par le ministère en charge de l'environnement. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. En cas d'échec au test de vérification des connaissances et des acquis, voici la durée des formations complémentaires de consolidation des connaissances. Certibiocide nuisibles : 7 heures.

QUELLE EST LA DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT?

5 ans à compter de la date figurant sur l'attestation de formation délivrée par l'organisme de formation.



VALIDATION DE LA FORMATION

Type de validation : certificat via plateforme "service-public.fr"

Durée de validité : 5 ans

- Attestation de formation
- Évaluation à chaud de satisfaction en fin de formation

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Entretien téléphonique

MODALITES PEDAGOGIOUES

Salle de cours équipées (vidéoprojecteurs) Salles informatiques équipées (ordinateurs, connexions internet)

INDICATEURS

- Taux de réussite 2023 : /
- Taux d'appreciation : /

DATE D'ENREGISTREMENT 09/10/2013

Site du Robert : Quartier four à chaux – 97231 LE ROBERT 05.96.65.40.98 / 06.96.22.83.08 cfppa.le-robert@educagri.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de formation en présentiel : 7h30 -11h45 / 12h30-14h30

Parking visiteurs

Restauration collective possible uniquement sur le site du ROBERT (sauf pendant les congés scolaires) : tarif 4,35 € le repas

CONTACTEZ LE SECRÉTARIAT

Site internet https://eplefpa-lerobert.educagri.fr/cfppa









Site du Lorrain : Cité Vallon – 97214 LORRAIN 05.96.53.41.09 / 06.96.24.01.79 cfppa.le-lorrain@educagri.fr